

mpi

938174
2322106
re: 42459.

MF & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
3, rue Dieudonné Costes
31700 - BLAGNAC

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2006

L'an deux mille six,
et le 26 Janvier,
à 11 heures 30, à BLAGNAC,

Les actionnaires de la société MF & ASSOCIES, SAS au capital de 50 000 Euros, divisé en 3 174 actions entièrement libérées, dont le siège social est situé 3, rue Dieudonné Costes 31700 - BLAGNAC, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation de l'actionnaire principal.

Il est établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance y sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric-Jean FLOUREUSSE

Est désigné comme scrutateur :

· *Mr Alain FISCHL*

Le secrétaire est : *Mr CHRISTIAN LAFFITE*

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3174 actions, soit plus du tiers des actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président constate que Monsieur Pierre VALLY, représentant le Cabinet VALLY ET ASSOCIES et Monsieur Bernard DELON, représentant le Cabinet B. DELON & ASSOCIES, commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont excusés.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée.:

- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau.
- Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que les documents devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été dans les délais légaux et que la société a répondu aux demandes dont elle a été saisie concernant lesdits documents. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs.

Le président de séance indique que suite au décès de Monsieur Max FISCHL intervenu le samedi 21 Janvier 2006, il est nécessaire de nommer un nouveau président.

Il propose sa candidature en qualité d'actionnaire majoritaire.

Personne ne prenant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, prend acte du décès de Monsieur Max FISCHL et lui donne quitus pour sa gestion.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en remplacement pour une durée illimitée Monsieur Eric-Jean FLOUREUSSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité à l'exception de Monsieur Eric-Jean FLOUREUSSE qui concerné s'est abstenu.

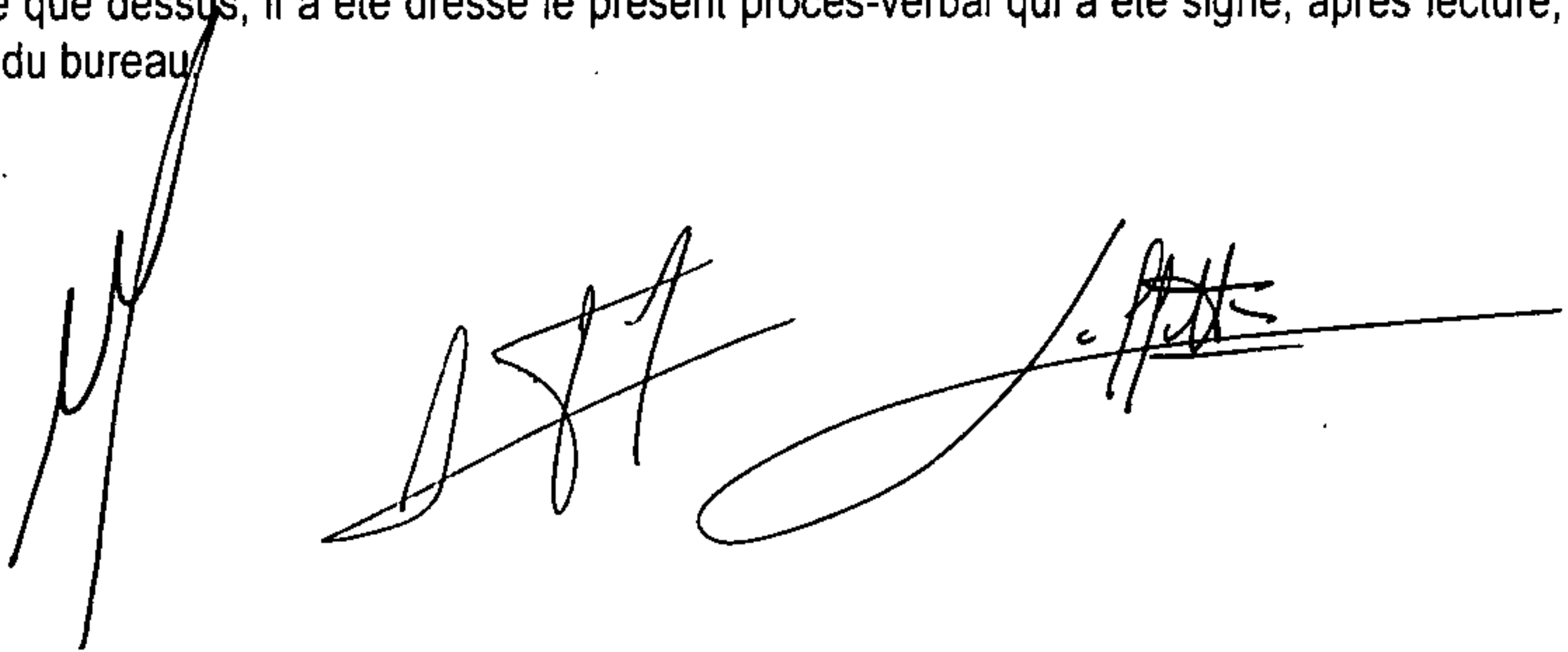
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Three handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is a stylized, cursive 'M'. The middle signature is a more complex, flowing cursive script. The third signature on the right is also cursive and appears to be a full name or a formal signature.